

LA LOI « TRAVAIL » RESTE INACCEPTABLE

RETRAIT !

Il ne se passe pas une journée sans que de sournoises manipulations soient élaborées pour travestir les faits. D'aucuns prétendent que cette loi inique est maintenant vidée de tout ce qui « la justifiait ». D'autres persistent à dire qu'elle fera le bonheur des salariés. Les plus perniciose vont même jusqu'à écrire dans le même temps qu'elle ne changerait rien, mais qu'il faut tout de même la soutenir, la promouvoir, voire remercier ses géniteurs.

Parmi ces derniers, nous retrouvons ces « serveurs » que le lumbago, en quelques mois, a porté plus bas que terre. Les 75 % de salariés opposés à cette loi liberticide sauront apprécier le fait qu'une organisation syndicale puisse insulter leur intelligence en prétendant ce texte porteur des plus belles avancées sociales.

FAISONS SIMPLE, SOYONS FACTUELS (SANS ÊTRE EXHAUSTIFS).

La loi EL KHOMRI, dans sa version actuelle, c'est :

- Les temps d'astreinte décomptés des temps de repos.
- Le référendum pouvant supplanter les positions des syndicats.
- Le plafonnement des indemnités prud'homales à 15 mois de salaire.
- Un plan social pourrait être imposé sans difficulté économique avérée.
- Le fractionnement possible des 11 heures de repos quotidien obligatoires.
- L'extension des dispositifs « forfaits-jours », fin du décompte des horaires de travail.
- La mise à mal des missions de la médecine du travail (fréquence et sérieux des visites).
- La baisse du taux de majoration des heures supplémentaires (travailler plus pour gagner moins)...

À ces éléments dévastateurs, ajoutons le principal. Celui dont nous disons qu'il est la philosophie de cette loi :
l'inversion de la hiérarchie des normes.

LA LOI « TRAVAIL » RESTE INACCEPTABLE

RETRAIT !

Pour mémoire, même si nombre de salariés l'ont parfaitement compris :

Le seuil de référence est aujourd'hui le Code du travail.

Tout accord de branche ou d'entreprise, tout contrat de travail doit être a minima égal, voire plus favorable que celui-ci. C'est cette règle que la loi veut inverser, visant donc à individualiser les droits des salariés ; autant dire à les supprimer.

Ainsi, les conventions collectives n'auraient plus à être respectées, appliquées. Le statut des IEG est donc, de la même manière, menacé de destruction.

FO Énergie et Mines, rejoignant en cela pleinement les positions développées par notre Confédération, sollicite la multiplication des Assemblées Générales afin d'échanger, informer et mobiliser ceux qui n'acceptent pas la condamnation de nos droits et acquis.



Les adhérents déçus des organisations qui soutiennent la loi « travail » sont les bienvenus pour y exprimer leur volonté de ne pas céder.

Par la tenue de ces AG, en préparation des prochaines étapes de ce mouvement dont celle du 26 mai, nous pourrions ainsi confirmer, n'en déplaise aux apôtres de la soumission, que **la mobilisation croit et croitra encore jusqu'aux grèves et manifestations nationales du 14 juin 2016, jusqu'au RETRAIT.**

Un mot d'Histoire

Les premiers syndicats « jaunes » voient le jour en 1899 à Montceau-les-Mines.

Un groupe de mineurs opposés aux mouvements de grève se regroupaient alors dans un café.

Les grévistes exprimèrent leur colère en jetant des pierres sur les vitres du lieu de réunion des briseurs de grève.

Ces derniers remplacèrent les vitres par du papier jaune, donnant alors une couleur au syndicalisme d'accompagnement.